

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2014 – Convocation du 8 décembre 2014

Compte rendu affiché le 26 décembre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Claire POINT par Claire LEBAHAR, Tameur GUENNAT par Michel HU, Jamila HARZALLAH par Alain MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

À l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. Les restes à réaliser (RAR) en sont donc exclus.

	Montant 2014 hors restes à Réaliser	Autorisation d'engagement, liquidation, mandatement avant vote BP 2015 (25% crédits 2014)
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	5 000 €	1 250 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	415 480.79 €	103 870 €
<b>TOTAL</b>	<b>420 480.79 €</b>	<b>105 120 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire-adjoint et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire 2014,**
- **ADOpte les dispositions ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissements 2015 dans la limite des crédits repris ci-dessus avant le vote du Budget Primitif 2015.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 18 décembre 2014  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 19/12/2014

- Publication ou affichage le 19/12/2014

Valérie GLATARD, Maire.

